

Radios associatives : le numérique est-il une chance ou un risque pour la liberté de communication et l'expression artistique ?

Dans le cadre de ses activités de promotion et de diffusion des œuvres de ses artistes partenaires, Artistik se devait de vous informer des dernières évolutions (techniques et réglementaires) d'un média accessible, indispensable et polyvalent : la radio. Et notamment la radio associative, soutien indispensable des artistes en émergence. Aujourd'hui, c'est de l'avenir de ces radios associatives face aux nouveaux enjeux du numérique, dont je vais vous parler.

Un mot d'histoire

Les radios associatives, c'est une histoire (sur laquelle nous reviendrons bientôt) qui commence au milieu des années 70, quand deviennent accessibles les moyens nécessaires aux émissions FM. Un mouvement de radios pirates, souvent étroitement liées au monde associatif ou syndical, va naître, créant localement l'événement, et subissant généralement une dure répression, pour cause d'« infraction au monopole ». Puis arrive 1981 et ses vagues d'autorisations (qui sont d'abord des « dérogations au monopole ») ; le pouvoir de l'époque espérait ainsi trouver, au sein de ces radios associatives, un soutien politique local fort et permanent. La liberté d'expression, qu'elles exploitent pleinement, éloignera généralement ces radios du pouvoir, et dès 1984, la loi autorisant la publicité sur la FM voit le développement des stations dites « commerciales ». Dès 1986, la diffusion satellite permet d'acheminer un programme fabriqué à Paris sur l'ensemble du territoire ; naissent alors les grands réseaux, au détriment des opérateurs associatifs et indépendants.

En 1989, la naissance du CSA (auquel je consacrerai bientôt un article) ne fait que confirmer cette situation ; créé pour « réguler » la bande FM et assurer sa diversité, le CSA va progressivement, sans parfois s'en rendre compte, devenir le « fossoyeur » de cette liberté d'expression déjà moribonde : un seul exercice comptable déficitaire, un seul « faux pas », coûtent généralement leur autorisation (qu'ils ne retrouveront jamais) à des stations indépendantes, tandis que les grands réseaux disposent, eux, de véritables équipes de techniciens et juristes, employés toute l'année à présenter des dossiers, projets, négociations de nouvelles fréquences. Des accords sont établis au niveau national entre le CSA et des groupes financiers, qui pourtant ont émis en toute illégalité afin d'obtenir des parts de marché, et de mettre les autorités devant le fait accompli (c'est par exemple le cas de NRJ à Dijon qui a sciemment brouillé, jusqu'à mettre en péril, une radio régionale, agissement couronné de succès par l'octroi d'une autorisation du CSA en bonne et due forme). Les conditions et garanties demandées pour l'obtention d'une autorisation, écartent également bon nombre de petites radios : conditions non seulement financières, mais également d'embauche de personnel, d'heures de « programmes frais » par jour, de conformité technique...

Demain : le numérique

Néanmoins, vivent encore aujourd'hui en France 600 radios associatives, qui sont un acteur indispensable pour le pluralisme, et un ensemble de partenaires potentiels pour Artistik Productions. Or, dans quelques années (5 ans au moins), la bande FM pourrait disparaître au profit du numérique. D'ici quelques mois, les premières autorisations seront attribuées, et les premiers récepteurs numériques commercialisés.

Un peu de technique

Contrairement à la radio analogique AM ou FM, où le signal électrique traduisant le son module directement l'onde porteuse, la radio numérique convertit d'abord le son en données binaires (généralement compressées pour en réduire le débit, comme un mp3 ou une image jpeg) et les transmet ensuite, en mélangeant ensemble plusieurs programmes (on appelle ça multiplexer), pour finalement moduler l'onde porteuse, avec du coup plusieurs radios sur la même fréquence (donc sur le même multiplex, comme pour la TNT, avec 4 à 6 chaînes par canal, au lieu d'une seule). Le son diffusé est numérique, c'est à dire composé de milliers de 0 et de 1 à chaque seconde ; pour la réception c'est « tout ou rien » : contrairement à la FM analogique où le signal pouvait être brouillé avec du souffle, avec le numérique soit vous recevez le signal suffisamment et la restitution est parfaite, soit le signal est insuffisant et le silence règne. Première difficulté

pour les radios locales ou associatives : l'adoption par le grand public de nouveaux standards de qualité digitale, qui seront difficiles à atteindre par un média local, et également par les artistes s'ils ne sont pas produits par de grands studios ; souvent le musicien en devenir peut seulement fournir une maquette, d'une qualité moyenne, sur un support enregistré de façon relativement artisanale. Attention aux nouvelles exigences de l'auditeur !

Moins de fréquences, meilleure couverture : pour qui ?

Le numérique permet de mettre en place un réseau d'émetteurs synchronisés sur la même fréquence, ce qui entraîne une économie de « place » par rapport à la FM, avec une puissance moyenne d'émission de 5kW, au lieu de 1kW actuellement. Ainsi, une radio nationale n'utiliserait plus que quelques fréquences sur toute la France au lieu de 300 fréquences en FM. Elle couvrirait cette fois tout le territoire, à la place des zones d'ombre qu'elle connaît actuellement, notamment au gré des fréquences FM qu'elle détient – ou non – sur chaque ville. La plupart des grands réseaux ont d'ores et déjà conclu avec le CSA des accords pour la diffusion de leurs programmes sur l'ensemble des émetteurs numériques. Ce gain de place dû à la limitation du nombre de fréquences, et à la compression numérique, profitera donc surtout aux grands opérateurs, et pas aux autres, qui devront se frayer une place dans des plans de fréquences devenus nationaux. Dans quelques années, il paraîtra normal de recevoir l'ensemble des grands réseaux commerciaux, sur l'ensemble des grandes agglomérations de France ; des conventions de diffusion négociées sur le plan national entre les réseaux et le CSA, et dans lesquelles les opérateurs locaux et associatifs n'ont pas une place prépondérante. Seule une petite place sera réservée sur les multiplexes aux radios associatives existantes. Autre risque, la « noyade » logique des radios associatives, dans la multitude de nouveaux programmes de réseaux commerciaux dont le numérique permettra la diffusion sur tout le territoire, dépassant les limitations actuelles.

Le multiplexage : plusieurs radios sur la même fréquence

Avec le numérique, les radios devront nécessairement passer par un nouveau prestataire technique appelé « multiplexeur », chargé de coordonner la diffusion de plusieurs programmes sur une même fréquence. Si les multiplexes de votre ville sont déjà intégralement occupés (ce qui sera nécessairement le cas, pour une question évidente d'économie), comment créer alors une nouvelle station ?! Le multiplexage signe ainsi la fin de l'auto diffusion (la radio qui diffuse elle-même son programme avec son propre émetteur et son propre pylône), et rend obligatoire de s'allier avec les autres radios pour être diffusées. Les tarifs des multiplexeurs seront fonction de la qualité d'écoute, de la zone de diffusion et de la nature des « données associées » ; il existe donc un risque que ces prestataires privés jouent un rôle dans l'attribution des places des radios (ce qui était en FM du ressort du seul CSA).

Autre conséquence, un coût de diffusion multiplié. Selon un représentant de la radio associative Canal Sud, le passage au numérique correspond à 17222 € supplémentaires par an. Plusieurs radios de la région Rhône Alpes estimaient hier soir sur France3 Lyon, que le surcoût total pourrait atteindre les 30000 €. Ainsi, certaines radios associatives affirment ne pas vouloir prendre part aux appels à candidature pour la RNT, prenant le risque de mourir si la FM devait disparaître. Elle affirment que le rapport qualité/coût va baisser, car la diversité de production sera impactée par l'augmentation des coûts de diffusion.

Le cas des radios temporaires

Exemple parfait d'auto diffusion (qui était un gage de liberté et d'économie, et rendait impossible toute intervention de censure technique), au delà des radios locales ou associatives : celui des radios temporaires. Exemple qui pour moi en dit long, depuis la création d'Active Radio Dijon en 1998 jusqu'à celle de Talant 800 Ans en 2007, en passant par la diffusion chaque année de la radio pédagogique FMR, dans l'Yonne ! Les radios temporaires ont pour objet de promouvoir un événement culturel ou artistique, d'assurer une mission pédagogique ou sociale dans un cadre temporellement limité, ou de créer un événement médiatique fort, notamment lors d'une manifestation, célébration, festival, etc. Malheureusement, dans le cadre du multiplexage, il est évidemment impossible de réserver une place pour l'éventuelle arrivée d'une radio

temporaire, d'autant plus que l'offre de radios au sein d'un multiplex répondra à d'autres impératifs de cohérence (par exemple multiplex info, mux NRJ Group, mux Radio France, mux RTL Group...).

Les « données associées »

Présentée comme le grand avantage du numérique, la diffusion des fameuses « informations associées » (textes, données, images...), font de la radio numérique un véritable « média global », associant divers opérateurs et services (bulletins météo, infos trafic, pochettes de disques...). Ces services supposent des partenariats et échanges de contenus entre plusieurs opérateurs, maisons de disques, services SMS, services d'infos trafic, fournisseurs d'accès Internet... Ces services sont difficilement accessibles pour des radios locales ou d'importance limitée, car nécessitant d'une part des installations techniques et informatiques spécifiques, et d'autre part, du personnel chargé de recueillir ces informations, les traiter, et en assurer la diffusion. On imagine mal un animateur se dédoubler, pour gérer simultanément l'audio, la vidéo et le texte ! Certains indépendants dénoncent déjà « un choix économique qui permettrait aux grands groupes d'être présents à la fois sur le marché des mobiles, de la radio et de la télévision ». Le groupe TF1 déclare fait le pari de la radio numérique et du web, précisant que « c'est dans la logique de l'évolution vers un média global, qui va chercher, sur des nouveaux supports, à capter la croissance au moment où elle se fragmente ».

La norme choisie, le T-DMB

Tandis que le système DRM (Digitale Radio Mondiale) est destiné à remplacer les stations AM souvent à vocation nationale ou internationale en utilisant toujours les grandes ondes, ondes moyennes et ondes courtes, le remplacement de la FM a fait récemment l'objet d'arbitrages entre les normes DAB (Digital Audio Broadcasting), DAB+, et T-DMB (Terrestrial Digital Multimedia Broadcasting). Et, surprise ! c'est le T-DMB, norme de télévision conçue pour la TV mobile, utilisée en Corée du Sud, qui a été choisie ! Alors que la plupart de nos voisins ont fait le choix des normes DAB et DAB+, qui permettent entre autres de loger 2 fois plus de stations de radio sur les mêmes fréquences, le système T-DMB, étant une norme vidéo, prend beaucoup plus de place (donc de bande passante). Ainsi, si une centaine de programmes en DAB pouvaient être espérés dans une ville moyenne (laissant, malgré la présence de tous les nouveaux réseaux, de la place pour les radios associatives), c'est seulement une cinquantaine, à qualité égale, dont pourra profiter le public.

Une norme de radio ou de TV ?

Le choix d'une norme mêlant son + image représente un énorme gaspillage de bande passante, car même si la station ne souhaite pas diffuser de vidéo, elle occupe un espace 2 fois plus important sur les ondes. De plus, les autres systèmes permettaient aussi de diffuser les fameuses « données additionnelles » : la FM classique, avec le RDS, permet déjà d'envoyer, outre le nom de la radio qui s'affiche sur votre écran, le nom de l'artiste ou du morceau, et toute autre info envoyée instantanément ; paradoxalement, c'est le même CSA qui, jusqu'à présent dans ses recommandations, préconise d'éviter les messages défilant sur les écrans des radios RDS (exemple : - A 18 H - REGGAE - NON-STOP -), risquant de « déconcentrer » les automobilistes ! Le DAB+ est capable, lui aussi, d'envoyer des données additionnelles et même multimédia (image fixe, logos, paroles de chanson). Les récepteurs T-DMB ne seront pas non plus compatibles avec le RDS de la FM classique, et ne pourront donc pas basculer automatiquement d'une station analogique à sa version numérique comme l'aurait permis le DAB+. Par ailleurs, la nécessité d'un écran multimédia, et l'isolement de la France dans le choix de cette norme, rendent les récepteurs TDMB nettement plus chers que leurs homologues DAB. Un français en voyage en Europe, ou un étranger dans notre pays, risquent de ne rien capter si tous les fabricants ne décident pas de fabriquer des récepteurs universels, plus coûteux et dont on n'utilisera dans chaque pays qu'une partie des possibilités (rappelons que les téléviseurs Pal + Secam ont mis plus de 20 ans à se généraliser !).

Comparaison avec le passage récent de la TV au numérique, avec la TNT

L'apparition des nouvelles chaînes de la TNT, si elle a permis aux grands groupes audiovisuels de conforter leur présence dans les foyers, n'a pas permis une véritable émergence d'opérateurs associatifs ou locaux. De même, les quelques autorisations qui seront attribuées aux chaînes locales de la TNT, trop peu nombreuses, même si elles imposent un cahier des charges de « programmes d'intérêt local », ne laisseront pas une grande place aux projets associatifs ; pour exemple, en Île de France, on remarquera, parmi les chaînes « locales », la présence d'NRJ Paris, et du groupe Hersant ! Là aussi, l'exigence économique, le coût de production de programmes numériques, et celui de la diffusion en multiplexes, peut nous faire craindre le pire, en termes de diversité et de liberté d'expression. Plus généralement, les nouvelles chaînes de la TNT répondent à un modèle économique bien défini : la diffusion de clips, de films ou téléfilms à coût réduit, ou, au mieux, d'infos traitées à la manière « low cost ».

Et nos 6 postes de radio (en moyenne) par foyer ?

Amis collectionneurs comme moi, sachez que les récepteurs (principalement AM) hérités des débuts de la radio pourront être débranchés à tout jamais, dans quelques années, dès l'abandon de la diffusion analogique. Seuls de petits kits électroniques, en vente sur Internet, vous permettront de diffuser chez vous, en FM ou AM, le son d'un lecteur CD ou MP3, pour redonner vie à ces « ancêtres » que seront votre chaîne hi-fi, transistor, walkman, radio-réveil, et même autoradio s'il est intégré à votre tableau de bord, et que le remplacement de votre voiture n'est pas inscrit au budget de l'année !

Un foyer français moyen possède 6 postes de radio, qui devront tous être remplacés avant l'arrêt de la diffusion AM/FM. On avance de 150 à 200 millions d'appareils qui devront être jetés à la poubelle ! Certaines associations parlent d'un « contresens historique », le remplacement de tout ce parc générant une utilisation importante de ressources naturelles, et une pollution non nécessaire.

Le coût d'un récepteur de radio numérique va pour l'instant de 90 à quelques centaines d'euros, facture que la norme T-DMB alourdira, au moins un certain temps, pour les auditeurs français.

Les solutions

Face aux conséquences du multiplexage, certaines radios associatives, quand elles sont assez nombreuses sur une zone de planification (périmètre que couvrent l'ensemble des émetteurs d'une même zone), envisagent de créer des GIE, permettant aux radios indépendantes de s'unir pour diffuser leurs programmes sur leurs propres multiplexes, s'affranchissant ainsi d'un prestataire technique devenu un acteur clé.

Face à la pénurie de fréquences, d'autres préconisent de maintenir la bande FM (parfois, en limitant la largeur de la bande, par exemple de 87,5 à 98 Mhz) en la destinant uniquement aux stations indépendantes, associatives ou locales.

Par ailleurs, dans leur déclaration commune du 2 avril 2008, les 4 principales fédérations associatives radiophoniques demandent notamment « le lancement d'un appel à candidature par CTR pour que soit respectée la diversité des médias sur le territoire français et l'équité pour l'accès aux nouvelles technologies radio, et que soit réservée aux programmes associatifs sur chaque multiplex, une part en pourcentage égale à celle que ces programmes occupent sur la zone concernée en bande FM ».

Face aux coûts financiers, il souhaitent également que le FSER (Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique) soit abondé de manière supplémentaire. Pour limiter le poids du coût de production des informations associées, il est possible que la répartition son / image / données puisse se faire ensuite, sur le quota déterminé, à la discrétion de chaque radio. Autre idée, le principe du « must carry » (imposé notamment aux opérateurs satellites, au profit des chaînes TV de services public) ; il consiste à rendre obligatoire l'intégration sur les multiplex, aux frais des autres opérateurs présents, de stations à but non lucratif. Cette mesure est en vigueur aux USA.

Alors, faudra-t-il préférer le web ?

C'est à craindre, notamment pour les amoureux de la magie des ondes, mais le mode de diffusion souple, économique, et surtout libre (car non soumis à une autorisation préalable), sera la webradio, et le site Internet offrant un « podcast », c'est à dire l'écoute à la demande d'émissions, ou de créations musicales

originales. Pour l'instant, l'efficacité de telles radios n'est pas encore évidente ; je prends un exemple personnel : « Talant 800 Ans », radio événementielle créée sur l'agglomération de Dijon pour fêter les 800 ans de la ville de Talant. La radio a émis en FM en décembre 2007 et janvier 2008, et n'est plus disponible depuis qu'en mode webradio depuis son site Internet ; les statistiques de fréquentation du site, et les messages envoyés par les auditeurs, démontrent que l'audience de la radio par la FM (bien qu'étant plus limitée géographiquement) était 5 à 10 fois plus importante que celle de la webradio, disponible pourtant sur les 5 continents ! La démocratisation d'Internet, son intégration prochaine dans tous les véhicules, téléphones, etc., ainsi que la maîtrise grandissante de la population pour les nouvelles technologies, permettra certainement à ce modèle de combler son retard, d'ici 10 ans au maximum. Je reviendrai prochainement sur les nouveaux débouchés de la radio par Internet : interactivité, programmes à la demande, facilité de proposer une synergie son / image / texte, absence d'autorisation préalable (jusqu'à présent)...

Notons que c'est au milieu des années 80, quand la FM a pris une importance majeure, que le législateur l'a rattrapée ; aujourd'hui, la liberté sur Internet est la cible de bien des attaques. Le modèle des webradios pourra-t-il prendre son envol, ou lui brûlera-t-on les ailes ? Pourra-t-on compter sur ces nouveaux médias pour valoriser un projet, faire connaître une oeuvre artistique, être un tremplin pour des milliers de créateurs ? En clair, la webradio sera-t-elle la « radio libre » de demain ? Je tenterai prochainement de répondre à cette question, légitime pour tous les partenaires et amis d'Artistik Productions.

Cyril Gaucher.